

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty ; Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoïpé à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Travaux d'entretien des espaces verts de la Ville – Programme 2008, 2009 et 2010 – Avenants n° 1.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour l'entretien sur programme de ses espaces verts, la Ville de Bayonne a signé en mars 2008 les marchés suivants d'une durée d'un an reconductibles 2 fois :

- travaux d'entretien de la rive droite (lot n° 1), marché (08/023) conclu avec l'entreprise LAFITTE pour un montant annuel de 58 596 € HT par an, soit 175 788 € HT sur 3 ans.
- travaux d'entretien de la rive gauche (lot n° 2), marché (08/024) conclu avec l'entreprise CAZAURANG pour un montant annuel de 42 458,12 € HT, soit 127 374,36 € HT sur 3 ans.

Ces marchés contiennent une liste de sites dont l'entretien doit être effectué de manière régulière pendant l'année.

Des infrastructures nouvelles et des sites nouveaux ayant été aménagés récemment, il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts de ces sites qui incombe aux services municipaux et de les incorporer aux programmes existants pour les deux années à venir.

Pour le lot n° 1 – rive droite :

- entretien du talus du nouveau square Jean d'Amou : 1 605,81 € HT, soit 3 211,62 € HT sur 2 ans, portant ainsi le montant total du marché à 178 999,62 € HT ce qui représente une augmentation de 1,82 % du marché initial.

Pour le lot n° 2 – rive gauche :

- entretien du talus de Glain, à l'arrière de la boîte de nuit : 1 406,95 € HT par an, soit 2 813,90 € HT sur 2 ans, portant ainsi le montant total du marché à 130 188,26 € HT ce qui représente une augmentation de 2,2 % du marché initial.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise LAFITTE d'une part et l'entreprise CAZAURANG d'autre part, les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.